

## *Les marchés du travail en Europe*

**D**u milieu de la décennie 1980 au milieu de la décennie 1990, l'orthodoxie économique dominante a fait prévaloir une analyse du chômage qui a progressivement servi de fondement aux politiques de l'emploi. En premier lieu, elle affirme que la source du chômage est principalement structurelle et que les fluctuations du niveau d'activité économique ne jouent qu'un rôle secondaire ou temporaire. En second lieu, elle affirme que l'origine du chômage structurel réside dans les imperfections des marchés, principalement dans les obstacles à la flexibilité du marché du travail. Le chômage massif et persistant, subi de manière inégale par la majorité des pays d'Europe occidentale, a fait de cette zone un domaine de prédilection pour la démonstration de la thèse.

*La critique de cette interprétation a beaucoup progressé ces dernières années sur la base d'un ensemble de travaux théoriques et empiriques. La complexité technique du débat peut décourager beaucoup de lecteurs. Il nous a semblé qu'il relevait des fonctions de l'IRES d'en fournir une présentation rigoureuse mais accessible.*

*L'actualité des enjeux nous y a poussé. Si l'Union européenne a accéléré son mouvement d'unification économique et monétaire, elle n'a fait qu'amorcer un processus de coordination des politiques nationales de l'emploi. La question est de savoir si, dans un espace économique unifié, peuvent coexister durablement des formes hétérogènes de régulation des marchés du travail nationaux ou si des facteurs de convergence vont inévitablement être à l'œuvre. Dans la seconde hypothèse, un conflit est inéluctable entre des logiques alternatives dont il est important d'identifier la nature et les conséquences.*

*Jacques Freyssinet*

**C**e livre qui vient de paraître aux Editions La Découverte dans la collection « Repères » a été rédigé par quatre chercheurs de l'IRES : Jacques Freyssinet, Michel Husson, Annie Jolivet et – pour l'Espagne – Carole Tuchsirer.

Le point de départ de l'analyse est un retour sur la décennie 90 qui aura été caractérisée, dans le domaine du travail, par deux phénomènes majeurs. En premier lieu, les taux de chômage – qui représentent un indicateur adéquat des déséquilibres sur le marché du travail – y ont atteint des niveaux sans précédent depuis la crise des années 30, que la reprise récente n'a que partiellement résorbés. En second lieu, les étapes nouvelles de la construction européenne, avec les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) ouvrent un double débat : d'une part, sur les conditions de fonctionnement de marchés du travail hétérogènes dans un espace économique unifié et, d'autre part, sur l'hypothèse de convergence vers la constitution d'un marché du travail européen.

### ***L'« Euroclérose » : une explication un peu courte***

Sur le premier point, l'explication en quelque sorte spontanée, est la thèse de l'« Euroclérose » : l'Europe ferait preuve, surtout par comparaison avec les Etats-Unis, d'une incapacité structurelle à créer un nombre d'emplois suffisant pour garantir le droit au travail. La principale raison en serait une insuffisante flexibilité des marchés du travail. Mais une telle présentation est loin de rendre compte de toutes les dimensions de la comparaison internationale. En particulier, l'Europe n'a pas exprimé une « préférence » particulière pour le salaire contre l'emploi : depuis le milieu des années 80, la grande majorité des pays européens a vu reculer la part des salaires dans la valeur ajoutée alors que celle-ci restait à peu près stable aux Etats-Unis. La modération salariale a donc été fortement marquée, mais elle n'a pas suscité les créations d'emplois postulées par la théorie néo-classique. Tout au contraire, ce sont les pays qui ont le mieux appliqué ce type de recettes, et donc fait le plus nettement reculer la part salariale, qui ont aussi payé le plus lourd tribut au chômage.

### ***Le retour du lien emploi-croissance***

Ce constat conduit à un examen plus fin des performances de chaque pays. Cet exercice est mené à partir d'une décomposition du taux de chômage en quatre composantes : croissance, productivité, population d'âge actif, taux d'activité. Il permet tout d'abord de mettre en lumière un certain nombre de résultats négatifs assez nets. Sur l'ensemble de la décennie, on constate ainsi que les variables démographiques ne rendent pas compte des trajectoires nationales de

l'emploi : les pays où le taux de chômage a le plus augmenté ne sont pas ceux où la population active progresse le plus rapidement. En revanche, certains pays, en particulier le Royaume-Uni, ont eu recours à des politiques décourageant l'activité et fait reculer le chômage par un ralentissement de la population active plutôt que par des créations d'emplois. D'autres indicateurs macroéconomiques de flexibilité, comme la vitesse d'ajustement de l'emploi, ne discriminent pas nettement les pays. Enfin, les variables macroéconomiques ne font pas apparaître l'empreinte des politiques de l'emploi : la durée du travail ou le contenu en emploi de la croissance contribuent évidemment à déterminer l'évolution du chômage mais sans introduire de différenciation entre pays que l'on pourrait rapprocher de leurs performances d'emploi.

Le résultat majeur est la présence d'un lien solide entre emploi et croissance : c'est dans les pays où le PIB a connu la croissance la plus rapide que le chômage a le moins progressé, voire reculé. Ce constat peut sembler banal, mais ce n'est pourtant pas le cas pour deux raisons. D'abord, ce lien se rétablit dans les années 90, après avoir été très distendu dans les années 80. Ensuite, il va à l'encontre des schémas d'explication dominants qui privilégient exclusivement des facteurs explicatifs renvoyant aux supposées rigidités des marchés du travail, au risque d'oublier une détermination aussi élémentaire.

## *Institutions et performances*

Il faut ensuite approfondir l'analyse en prenant en considération les aspects dits institutionnels et examiner directement la pertinence de l'idée selon laquelle les performances des marchés du travail dépendent principalement de leur degré de flexibilité/rigidité. Alors que ce lien de cause à effet est souvent considéré comme allant de soi, il est difficile à établir en pratique, ne serait-ce parce que l'on a affaire à une réalité multidimensionnelle. Les marchés du travail sont régis par la réglementation de l'emploi et par les modalités de fixation des salaires ; possibilités de licenciement, systèmes de négociation, salaire minimum dessinent un panorama complexe qu'il est difficile de ramener à un indice de flexibilité unique. Si l'on ajoute les politiques publiques de l'emploi et l'indemnisation du chômage, la diversité institutionnelle s'accroît encore et rend difficile la mise en lumière de typologies englobantes. La réalité institutionnelle des pays européens est une mosaïque de logiques sociétales difficiles à comparer. Quand on se risque malgré tout à tester une relation directe entre institutions et performances du marché du travail, seuls quelques liens partiels sont empiriquement validés. Ainsi, la réglementation de l'emploi a un impact sur la vitesse et l'ampleur de l'ajustement de l'emploi. Elle influe

également sur la durée moyenne de chômage et sur la disparité des taux de chômage par catégorie. Par ailleurs, les systèmes centralisés de négociation collective tendent à réduire les inégalités de salaire et à permettre un taux de chômage plus bas. Mais, d'un point de vue d'ensemble, il n'existe pas de lien univoque général entre les performances du marché du travail et l'environnement institutionnel de chaque pays.

## *Les cohérences nationales*

On peut alors envisager une autre hypothèse, selon laquelle ces performances dépendraient surtout du degré de cohérence entre le modèle de développement économique et les compromis sociaux qui sont établis pour assurer la régulation des marchés du travail. Cet examen mené de manière détaillée sur cinq pays aux expériences contrastées (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne et France) conduit à un certain nombre d'enseignements. Le rôle prépondérant de la croissance économique est confirmé, ce qui n'empêche pas la politique de l'emploi et la négociation collective d'exercer une influence non négligeable. Elles commandent en effet la capacité d'adaptation des structures d'emploi et la capacité de combattre les mécanismes d'amplification des inégalités sur les marchés du travail.

Face à une tendance générale à l'accroissement de la flexibilité, on peut alors distinguer deux grands types de réactions. Les pays qui ont opté pour une dérégulation systématique des marchés du travail ont tiré partie de la faible capacité de négociation des salariés dans un contexte de chômage massif ; cependant les coûts sociaux élevés n'ont pas eu pour contrepartie des performances plus satisfaisantes en termes de création d'emplois ; au Royaume-Uni comme en Espagne, s'observe aujourd'hui un renforcement des normes collectives, par l'intervention publique ou par la négociation. Quant aux pays qui disposaient de mécanismes puissants de régulation collective, ils ont accepté un certain degré de décentralisation de sa mise en œuvre, mais ont connu des résultats disparates ; la question qui leur est posée est celle d'une cohérence entre le maintien de normes collectives réglant le fonctionnement des marchés du travail et la poursuite de politiques de dérégulation sur les autres marchés.

## *Le modèle social européen à la croisée des chemins*

L'Union européenne, qui regroupe des pays se rattachant majoritairement au second modèle, se trouve confrontée au même type de problème à propos de la création de normes communautaires applicables à des marchés du travail au départ très hétérogènes. Si la construction d'un espace économique et monétaire unifié est en voie d'achèvement, il

n'en va pas de même pour les marchés du travail qui restent marqués par une profonde hétérogénéité structurelle, et par des résultats en matière d'emploi et de chômage très inégaux.

Certes, des tendances globales se manifestent sous forme de réduction de la part salariale, de développement de formes flexibles d'emploi et d'« activation » des politiques de l'emploi ; mais elles ne suffisent pas à engendrer un mouvement de convergence dans les performances des marchés du travail nationaux. Dans ces conditions, le choix reste ouvert entre trois grands modèles d'organisation sociale :

– un modèle libéral qui privilégie les régulations micro-économiques et la flexibilisation généralisée des marchés ;

– un modèle reposant sur des compromis négociés centralement et assurant la compatibilité de l'efficacité économique et de la cohésion sociale ;

– un modèle de segmentation hiérarchisée de la structure sociale et des espaces territoriaux.

Le sens des évolutions à venir ne résultera pas mécaniquement d'un quelconque déterminisme, et ce sont les stratégies des acteurs et les rapports de forces qui s'établiront entre eux commanderont le choix entre les différents scénarios possibles.

*Michel Husson*

# IRES

*Biblio*

## *La Revue de l'IRES n° 32*

**Janvier 2000**

Négociations collectives et performances socio-économiques : une comparaison internationale  
**Robert Plasman, François Rycx**

Pourquoi les taux de chômage diffèrent en Europe  
**Michel Husson**

La mobilisation des branches professionnelles dans la mise en oeuvre des politiques publiques. Le cas des engagements de développement de la formation,  
**Daniel Brochier, Marc Lecoutre**

L'Etat, les 35 heures dans la Fonction publique et les organisations syndicales. Réflexions autour d'un "non accord, non conflictuel",  
**Jean-Louis Besnard**

La négociation sociale dans les entreprises publiques à statut : les cas d'EDF-GDF et Air France  
**Olivier Meriaux**



**Fédération européenne des syndicats des travailleurs agricoles – Groupe employeurs des organisations professionnelles agricoles de l'U.E.** Conférence « Emploi dans l'agriculture européenne ». Rapport de Jacques Freyssinet « L'emploi des salariés agricoles dans les pays de l'Union européenne ». (Saint-Raphaël, 12-13 avril 2000)

**FGTB.** Colloque FGTB région de Liège-Huy-Waremme. Communication de Jean-Marie Pernot sur « Les nouveaux modes de rémunération : intérêt, épargne salariale, actionnariat salarié ». (Liège, 25 avril 2000)

**INTEFP** (institut national du travail). 21<sup>ème</sup> session nationale, « Refonder la formation professionnelle continue ». Animation par Jacques Freyssinet de la table ronde « Quel niveau d'implication des partenaires sociaux ? ». (Paris, 27 avril 2000)

**Chambre des travailleurs et ÖGB.** Débat organisé au cours de la matinée de manifestation. Intervention de Christian Dufour sur « la situation sociale en France et les négociations sur les 35 heures ». (Rohrbach – Autriche, 1<sup>er</sup> mai 2000)

**Commission paritaire des membres de la chambre des travailleurs et de la chambre de commerce.** Participation de Christian Dufour à un séminaire sur « Les négociations sur les 35 heures en France ». (Linz, 4 Mai 2000)

**ÖGB.** Participation de Christian Dufour à la conférence des membres des Betriebsräte sur « La situation sociale et politique en Autriche ». (Vienne, 5 Mai 2000)

**Association club Mohamed Ali de la culture ouvrière.** « transition vers l'économie de marché et processus de réinsertion professionnelle des travailleurs en Tunisie. Contribution de Carole Tuschziner « La problématique de la réinsertion en France : des politiques publiques ambiguës ». (Tunis, 5-6 mai 2000)

**Fédération des Finances CGT.** Congrès. Communication de Jean-Marie Pernot au cours de la table ronde. sur « Le syndicalisme en Europe ». (Porchet, 10 mai 2000)

**TUAC.** Intervention de Christian Dufour sur « les 35 heures » pour une délégation du DGB berlinois en visite en France . (Paris, 18 Mai 2000)

**Confrontations.** Colloque « Donner un sens à l'union des européens ». Contribution de Jacques Freyssinet à la table ronde « Le renouvellement du modèle de travail (Paris, 23-24 mai 2000)

**CGT, Centre Benoît Frachon.** Intervention de Christian Dufour sur « Les relations professionnelles internationales ». (29 mai 2000)

**SALTSA.** Conférence « Europe One Labour Market – Challenge for workers and employers ». Contribution de Jacques Freyssinet « Amsterdam, Luxembourg, Cologne : An itinerary towards the convergence or towards a hierarchy of labour markets ? ». (Bruxelles, 29-30 mai 2000)

**CREAPT et EPHE.** Séminaire « Vieillesse-travail : générations et activités de travail » Synthèse de Annie Jolivet. (Paris, 29-31 mai 2000)

**Centre culturel international de Cerisy-la-Salle.** Colloque « Prospective d'un siècle à l'autre : du savoir des experts à l'intelligence collective pour l'action ». Communication de Pierre Concialdi « Le débat sur les retraites : un enjeu pour la démocratie ». (Cerisy-la-Salle, 5-8 juin 2000)

**DREES, Ministère de l'emploi et de la solidarité.** Colloque « Comparer les systèmes de protection sociale en Europe ». Communication de Pierre Concialdi « Quelle redistribution opère le système de protection sociale ? ». (Paris, 8-9 juin 2000)

**GERPISA.** Rencontre internationale « Le monde qui a changé la machine : quelle industrie automobile à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle ? ». Participation de Jacques Freyssinet à la table ronde « Quelle marge de manœuvre pour les acteurs de l'entreprise dans la mondialisation-régionalisation ? ». (Paris, 8-10 juin 2000)

**Institut Français des Relations Internationales (avec DGAP Bonn et IIE Washington).** Séminaire « Les réactions à la mondialisation ». Udo Rehfeldt, discutant sur le thème « Mondialisation, marché du travail et syndicalisme ». ( Paris, 15 juin 2000)

**Forum CE Paris.** Intervention de Christian Dufour sur « Les comités d'entreprises des petites entreprises ». (Paris, 21 juin 2000)

**Comité national des entreprises d'insertion :** VI<sup>ème</sup> congrès « Ensemble et autrement. Entreprendre pour l'insertion ». Intervention de Jacques Freyssinet « Les réponses possibles des politiques de l'emploi et de lutte contre l'exclusion ». (Arles, 21-22 juin 2000)

**Conseil économique et social – Force ouvrière.** Colloque « Les relations sociales : démocratie et république ? ». – Intervention de Jacques Freyssinet « L'expérience française : la lumière des pratiques européennes ». – Maurice Braud, rapporteur de l'atelier « l'intérêt croissant de la fonction consultative ». (Paris, 23 juin 2000)

**Fondation Friedrich Ebert et Institut Syndical Européen.** Séminaire « Les droits fondamentaux européens et l'élargissement de l'UE ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « L'élargissement de l'Europe sociale ». (Paris, 28 Juin 2000)

**Conseil économique et social.** Rencontre-débat « Les droits fondamentaux : le cœur de l'Europe ». Participation de Maurice Braud à la table ronde « La place des droits économiques et sociaux dans la construction européenne ». (Paris, 30 juin 2000)

## BULLETIN D'ABONNEMENT 2000

Nom. . . . .  
Fonction. . . . .  
Adresse . . . . .  
Tél. . . . .

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
- désire m'abonner à *Chronique Internationale*. tarif : 185 F
- désire m'abonner à *La Revue de l'IRES*. tarif : 425 F
- désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue*. tarif : 545 F
- désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES,
- Virement au Trésor Public - RIB 40071/93034/03400155374/55
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD :  
n° ..... Date d'expiration .....

à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est  
93192 Noisy-le-Grand CEDEX  
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18  
E-mail : info-ires@ires-fr.org

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle  
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX  
Directeur de la publication : Guy Le Néouannic  
Responsable : Maurice Braud  
Réalisation : Monique Jacquin  
Louyot S.A. - Paris  
Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2000 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



## Solidarité - les chantiers de l'avenir

*Philippe Arondel, Bureau d'études de la CFTC*

Alors que, en un crescendo saisissant, l'offensive néo-libérale ne cesse de marquer des points, contribuant à une déconstruction accélérée du mode de régulation salariale fordiste, l'on voit émerger, dans le champ de la société civile, de nouveaux acteurs désireux de retisser du lien social et de faire reculer les inégalités les plus criantes. D'un dynamisme à toute épreuve, s'efforçant de faire entrer en synergie des réseaux militants de toutes obédiences, ces « croisés » d'une citoyenneté revisitée par le pragmatisme « fin de siècle » développent une stratégie de l'innovation sociale aussi radicale que diversifiée.

Cette montée en puissance rapide, tumultueuse, axée sur le souci de mettre la personne au cœur du processus productif et de faire de l'argent le vecteur d'une solidarité à hauteur d'homme, ne va pas sans interpeller douloureusement un syndicalisme contemporain dont tous les repères idéologiques et stratégiques se trouvent, jour après jour, bousculés par une mondialisation rimant, dans la plupart des cas, avec déréglementation extrême. Enlissé dans ses certitudes d'un autre âge, parfois piégé par un programme revendicatif déconnecté des réalités du terrain, donnant souvent l'impression d'être incapable de prendre toute la mesure des mutations sociétales en cours, le mouvement ouvrier de ce millénaire finissant laisse percevoir un grand désarroi face aux enjeux cruciaux et historiques qui se profilent à l'horizon.

Articulé autour de grands entretiens sans concession avec ceux qui font et pensent l'histoire sociale (militants associatifs, chercheurs, syndicalistes, chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires...), ce livre se veut une

contribution engagée au grand débat sur la solidarité qui est au cœur des recompositions idéologiques de ce temps. Proposant une mise en perspective critique des nouvelles problématiques de la solidarité en gestation, il met l'accent, à partir notamment d'une relecture originale de l'éthique sociale chrétienne, sur la nécessaire refondation de l'action syndicale, afin de conjurer les périls de la dislocation sociale et du « détricotage » des droits élémentaires des salariés.

A l'heure où trop d'esprits, y compris dans la mouvance social-démocrate, s'abandonnent aux mythologies délétères de la « fin de l'histoire » et à l'économisme fataliste de la « pensée unique », ce texte plaide, s'appuyant sur les expériences d'avant-garde menées par le syndicalisme latino-américain d'inspiration chrétienne, pour la naissance d'un mouvement social rénové de fond en comble, apte à faire vivre au quotidien une culture alternative de la solidarité et à réunifier le salariat autour d'une conception du monde clairement opposée à la philosophie du « tout marché ».



## Les Comités d'entreprise européens - les acteurs sociaux face à l'obligation européenne d'information et de consultation

*Observatoire des relations professionnelles et de l'innovation sociale - 1999*

Quatre ans après l'adoption de la directive européenne visant à instituer un comité d'entreprise européen, la Commission européenne doit réexaminer, en consultation avec les Etats membres et les partenaires sociaux européens, les modalités d'application de ce texte. A l'heure de ce bilan, l'Observatoire des relations professionnelles et de l'innovation sociale s'est penché sur le fonctionne-

ment de ces instances européennes. En premier lieu cette étude nous présente les dynamiques interdépendantes qui ont été à l'origine de la directive : développement de plusieurs projets communautaires, création volontaire d'instance au sein de groupes « pré-curseurs », renforcement institutionnel des compétences communautaires en matière d'information et de consultation. Un bilan de la négociation au sein des groupes d'entreprises permet ensuite de saisir la dynamique impulsée par la directive dans les différents pays et secteurs concernés. En second lieu, sur la base d'entretiens avec les directions et les représentants CFDT de six entreprises ayant mis en place un comité d'entreprise européen (Elf Aquitaine, Pechiney, Lafarge Coppée, Eridania Beghin - Say, Accor, DMC) cette étude permet de dégager certaines grandes lignes de fonctionnement et de dysfonctionnement de ces instances.

Ces études monographiques nous révèlent tout d'abord que l'analyse des accords, et de leur application, ne permet pas de dégager un modèle unique de comité européen. De plus, un « bon » accord n'est pas toujours synonyme d'un « bon » fonctionnement, même si la formalisation des pratiques permet de faire progresser le fonctionnement de l'instance.

Concernant les compétences du comité, il s'avère souvent que les modalités et les moyens (formation et expertise) d'une information et d'une consultation sont insuffisamment définies pour avoir un « effet utile ». Néanmoins on observe au sein des instances une pratique qui évolue positivement. En effet, après une période de rodage, pendant laquelle les réunions restent cantonnées à une information économique globale, on observe un déplacement du dialogue vers des thématiques sociales et sectorielles. La mise en place d'un « comité restreint » renforce alors généralement cette évolution, en permettant une information régulière et un travail commun des représentants. Avec le temps, on observe ainsi une meilleure coordination des positions des représentants, ainsi que des efforts pour articuler le niveau national et européen. En conclusion, ce constat conduit à s'interroger sur les dispositions à mettre en œuvre pour que cette instance favorise une contractualisation du dialogue social au niveau européen.



## Éducation à la sexualité et à la responsabilité

**Pascal MALLET, Université Paris X Nanterre et INETOP – Paris**

La FEN présente les travaux de Pascal MALLET sur l'Éducation à la sexualité et à la responsabilité. Il s'agit d'une évaluation des connaissances relatives à la sexualité chez les adolescents en classe de 3<sup>ème</sup> en fonction de la formation des enseignants.

La présente étude vise à évaluer les connaissances des adolescents de 14-15 ans dans le domaine de la sexualité, afin de fournir des références aux personnels éducatifs engagés dans l'éducation à la sexualité et à la responsabilité. L'objectif est aussi de comparer les connaissances des adolescents selon que, dans leur collège, les enseignants chargés de l'éducation à la sexualité ont, ou non, suivi une formation spécifique. Cette formation prépare à animer en classe des discussions sur ce thème de sorte que les élèves expriment leurs interrogations.

Ont participé à cette étude 289 garçons et filles en classe de troisième, appartenant à des niveaux socio-économiques moyens ou supérieurs et fréquentant deux collèges représentatifs des deux catégories d'établissement définies ci-dessus. Ils ont répondu individuellement à un questionnaire leur demandant de produire des concepts et d'indiquer s'ils jugeaient vraies ou fausses des propositions. Ces deux sortes de questions portaient sur six aspects de la sexualité : (a) la puberté, (b) la reproduction biologique, (c) les fonctions et organes sexuels (d) les maladies sexuellement transmissibles et la contraception, (e) les droits et devoirs relatifs à la sexualité, et (f) le plaisir sexuel. Par exemple, concernant la catégorie « d », les deux types de questions étaient notamment : « Se laver avec du savon après un rapport sexuel évite d'attraper une maladie sexuellement transmissible » (réponse par

*Vrai, Faux, ou Je ne sais pas*) et « Comment s'appellent les centres de soins dans lesquels les mineurs peuvent consulter gratuitement et de façon anonyme auprès d'un médecin qui pourra leur délivrer des contraceptifs ? » (réponse par *Les centres de planification familiale* ou quelque chose d'approchant).

Le niveau de connaissances des élèves s'est avéré être faible, quel que soit le mode de questionnement. Parmi les 60 questions posées, qui ont toutes été tirées d'ouvrages destinés à l'éducation à la sexualité des adolescents, seules 4 des 30 questions appelant la production de concepts, et 5 des 30 questions par jugement de vérité ont été réussies par au moins trois quarts des adolescents. Globalement, la proportion d'adolescents ayant donné une bonne réponse varie d'une question à l'autre de la même façon et se situe au même niveau dans les deux collèges. La comparaison entre les deux collèges fait toutefois apparaître deux amples différences, toutes deux en faveur du collège dont les enseignants ont suivi une formation. Or ces différences portent sur les catégories « c » et « d », qui sont précisément un objectif central de l'éducation à la sexualité et à la responsabilité.

Si l'on souhaite que les adolescents qui s'apprentent à quitter le collège en sachant davantage sur la sexualité, en particulier sur les risques de grossesses précoces non désirées et la contamination par des maladies sexuellement transmissibles, il conviendrait de renforcer l'éducation à la sexualité et à la responsabilité et la formation des personnels éducatifs concernés.



## Etat des lieux de l'encadrement à l'abord de l'an 2000

**Eric PERES, Union des Cadres et Ingénieurs CGT-FO**

À la veille du nouveau millénaire, l'attention se trouve renforcée à l'égard des cadres compte tenu des orientations arrêtées par la

deuxième Loi sur la réduction du temps de travail. La CGT-Force Ouvrière qui dans le cadre de l'Agence d'Objectifs FO conduite pour l'IRES n'a cessé d'apporter des éclairages, sur les situations des cadres et ingénieurs au travers de ses recherches, tenait en l'occurrence non pas à réaliser un sondage tant ces derniers sont trop souvent réducteurs, mais une enquête détaillée, déclinée autour de l'encadrement.

Originellement proche de la direction des entreprises, longtemps plus protégé de l'accroissement du chômage que le reste de la population active, l'encadrement a longtemps cru constituer une catégorie particulière à mi-chemin entre le salariat et le patronat. En témoigne notamment son adhésion aux discours sur la « culture d'entreprise », sur le « management » et autres avatars de l'association capital-travail.

Trop souvent des salariés ont acquis l'appellation « cadres » sans en avoir pour autant la rémunération et les contreparties. Aussi, la récompense morale étant plus économique, qu'une augmentation de salaire, ils payaient le revers de la médaille (dépassements de l'horaire légal, tension et stress sur le lieu de travail, ...). Volontairement l'étude s'est attachée à ne pas procéder à des distinctions en la matière.

En effet, nombreux sont les cadres et ingénieurs aujourd'hui qui ont compris qu'ils étaient aussi des salariés comme les autres. Désormais, affecté par la dégradation de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de travail ou encore la perte de leur emploi, le glas des illusions a sonné.

Aussi, la Confédération CGT-Force Ouvrière a toujours estimé qu'au-delà de ses spécificités liées à sa position hiérarchique des responsabilités dans l'entreprise, l'encadrement ne pouvait se confondre avec la direction de celle-ci, et que par conséquent, les cadres se trouvaient, comme l'ensemble des salariés, du même côté du contrat de travail.

L'étude à réaliser prend appui sur les travaux qualitatifs dont les éléments particuliers sont sélectionnés pour servir d'hypothèse au travail. En confrontant les points de vues et les réponses, cette étude permet de contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur la perception par les cadres de leur environnement mais également d'eux même par rapport à ce dernier tout en nourrissant le débat.

### POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

**CFDT - Pierre-David Labani**, ARES, 4 Bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 09 - E-mail : plabani@cfdt.fr

**CFE-CGC - Max Leca** - 59-63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : Leca@cfecgc.fr

**CFTC - Sophie Bailacq** - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 49 37 - E-mail : ecosoc.cftc@wanadoo.fr

**CGT - Fabrice Pruvost**, ISERES - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 84 37 - E-mail : pruvost@iseres.org

**CGT-FO - Benoît Robin**, secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 50 - E-mail : mspungier@force-ouvriere.fr

**FEN - Jean-Louis Besnard** - 48 rue La Bruyère 75440 Paris cedex 09  
Tel : 01 40 16 78 81 - E-mail : besn-jl@unsa-fr.org